

ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE GRAND ALBIGEOIS

SYNTHÈSE 2018

Légère dégradation de la qualité de l'air sur le Grand Albigeois en 2018

	Particules	Particules	Dioxyde d'azote	Ozone	Dioxyde de soufre
	PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	O ₃	SO ₂
 Albi - fond urbain					

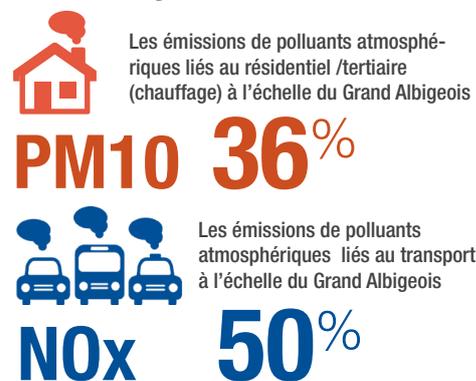
Échelle des valeurs réglementaires :

- Valeur limite dépassée
- Valeur cible dépassée
- Objectif de qualité non respecté
- Réglementation respectée

Réglementation respectée pour les particules en suspension PM₁₀ et le dioxyde d'azote

En 2018, les niveaux de **particules en suspension** sont stables sur l'agglomération albigeoise tandis que la tendance dégagée au niveau régional s'améliore sensiblement. De surcroît, seulement deux épisodes de pollution aux particules ont été constatés durant les périodes hivernales pour l'ensemble du département, et aucun dépassement de la valeur limite journalière 50 µg/m³ n'a été mis en évidence en 2018. Les particules en suspension PM₁₀ sont émises en premier lieu par les dispositifs de chauffage (résidentiel/tertiaire) et le secteur industriel (industries, carrières, activités de traitements de déchets), contribuant respectivement pour 36 et 30% des émissions du territoire. Le secteur des transports (routier, ferroviaire, aérien) représente également une part non négligeable des émissions (25 %).

Concernant le **dioxyde d'azote**, la situation est en sensible amélioration par rapport à 2017, dans la continuité de la tendance dégagée depuis 2016. Les concentrations respectent toujours les valeurs limites pour la protection de la santé humaine. Les oxydes d'azote sont majoritairement émis par le secteur des transports (50%), tandis que le secteur industriel est le second contributeur du territoire avec 33 % des émissions totales d'oxydes d'azote.



Ozone : l'objectif de qualité n'est pas respecté sur le département du Tarn, comme partout en région

Concernant l'**ozone**, l'objectif de qualité pour la protection de la santé n'est pas respecté sur l'agglomération albigeoise, tout comme sur l'ensemble du réseau de mesure en Occitanie. En revanche, la valeur cible est respectée sur l'ensemble du département. La qualité de l'air, avec 5 jours de dépassement de l'objectif de qualité, se dégrade légèrement en 2018 par rapport à 2017 (2 jours de dépassement). En effet, des conditions météorologiques plus favorables (ensoleillement, forte chaleur etc...) à la production d'ozone ont été largement prédominantes au cours de l'été. Cette augmentation des niveaux d'ozone en 2018 est visible sur une grande partie du territoire occitan. Aucune procédure d'information et recommandation n'a été mise en œuvre en 2018 sur le département du Tarn.

L'exposition ponctuelle lors d'épisodes de pollution

2
épisodes
de pollution
en 2018

En 2018, le Tarn est le second département le plus touché de la région, après la Haute-Garonne, par des épisodes de pollution aux particules en suspension, avec 2 jours d'épisodes de pollution (le 25 et 26 février). Ces épisodes ont eu pour conséquence le déploiement des procédures préfectorales d'information et de recommandation.

Ce nombre d'épisodes aux particules en suspension PM₁₀ reste limité, et est en net diminution par rapport à 2017, où 8 jours de déclenchement de la procédure d'information avaient été comptabilisés, dont une journée en procédure d'alerte. De manière globale, l'année 2018 a été plus favorable à une bonne qualité de l'air sur la région et sur le département du Tarn, pour la pollution aux particules en suspension, et au dioxyde d'azote.

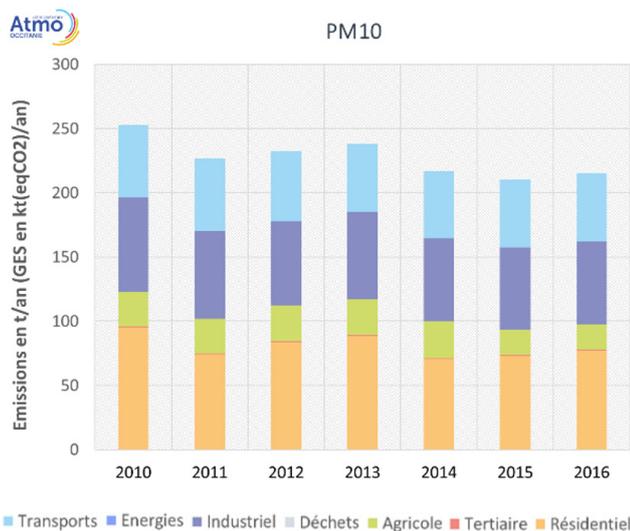
Des concentrations importantes en particules PM₁₀ ont été mises en évidence à la fin février dans le Tarn comme sur le reste de la région Occitanie. Les concentrations maximales journalières relevées sur la station d'Albi Delmas (centre-ville), les 25 et 26 février 2018, se sont approchées de la valeur limite journalière sans pour autant la dépasser. Cela a entraîné le déclenchement de deux procédures consécutives, relatives à un épisode de pollution.

Concernant l'ozone, aucune procédure d'information n'a été mise en œuvre sur le département depuis 2010. Le niveau maximal est ainsi de 154 µg/m³ sur Albi (relevé le 26 juillet 2018), concentration inférieure au seuil réglementaire de déclenchement d'une procédure, défini en moyenne horaire à 180 µg/m³.

L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

PM10

L'évolution des émissions de particules PM10



Les dispositifs de chauffage (**résidentiel/tertiaire**) sont le secteur le plus émetteur de particules PM10 sur le territoire de la CA de l'Albigeois (36 % en 2016).

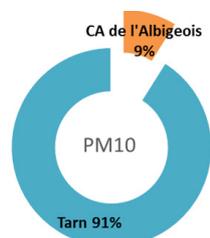
Les émissions de particules du **secteur industriel** (30%) devancent celles imputables au **secteur des transports** (25%). Le secteur industriel est le second contributeur sur l'agglomération en 2016.

Les émissions de particules PM10 diminuent de 15% entre 2010 et 2016, tous secteurs confondus.

Les émissions de PM10 en Kg/habitant/an



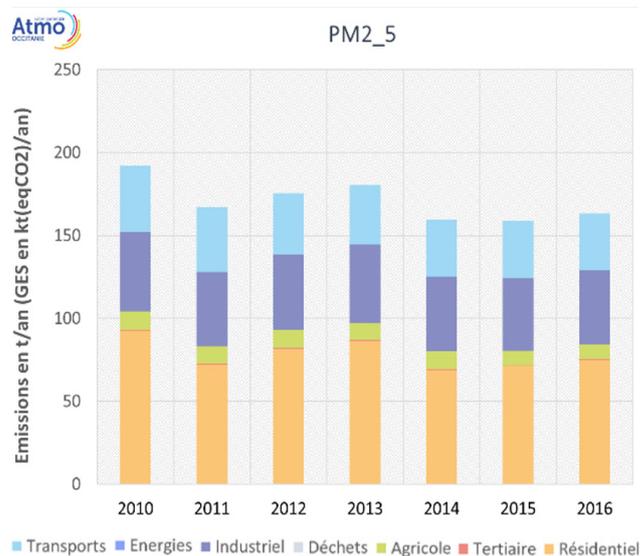
Part du Grand Albigeois dans le Tarn



Le territoire de la CA de l'Albigeois émet 9% des particules PM10 du département du Tarn.

PM2.5

L'évolution des émissions de particules PM2,5



Le **secteur résidentiel** (dispositifs de chauffage) contribue à un peu moins de la moitié des émissions de PM2.5 (46% en 2016).

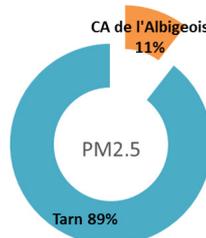
Le **secteur industriel** contribue pour 27% des émissions de PM2.5, juste devant les transports qui contribuent à 21% des émissions de l'agglomération.

Les émissions de particules PM2.5 sont en diminution entre 2010 et 2016 de 15%, principalement grâce au secteur des transports.

Les émissions de PM2,5 en Kg/habitant/an



Part du Grand Albigeois dans le Tarn



La CA de l'Albigeois contribue à 11 % des émissions de PM2.5 du département du Tarn.

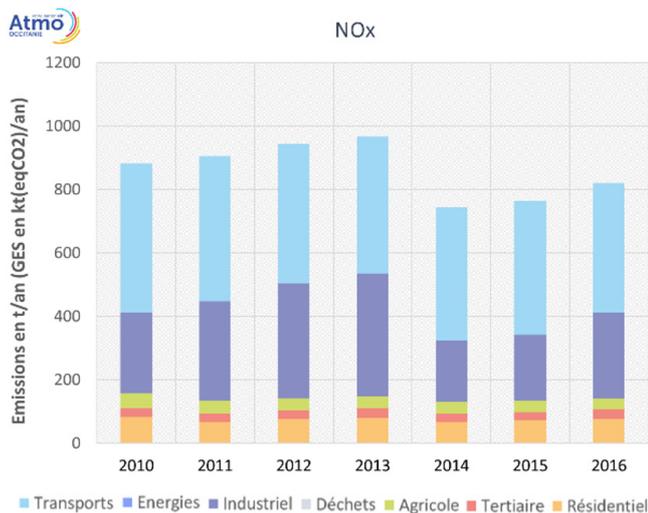
L'évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire

NO_x

L'évolution des émissions d'oxydes d'azote

GES

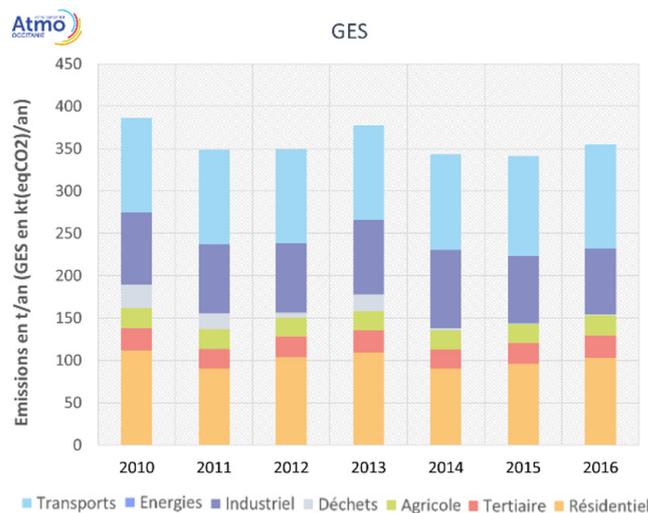
L'évolution des émissions de gaz à effet de serre



Le **transport** est le secteur le plus émetteur de NO_x sur le territoire de la CA de l'Albigeois (50 % en 2016).

L'**industrie** est le deuxième secteur émetteur avec 33% des émissions totales de ce polluant.

La baisse des émissions de NO_x en 2014 provient d'une conversion de mix énergétique pour un **site industriel** majeur du territoire. Au total, les oxydes d'azote sont en baisse de 7% entre 2010 et 2016.



Le **transport** est le secteur le plus émetteur de GES sur l'agglomération albigeoise (35 % en 2016).

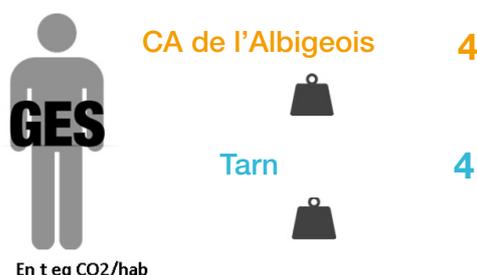
Le **secteur résidentiel** est le second contributeur avec 29% des émissions de GES sur le territoire.

Les émissions de GES sont en **diminution de 8 %** entre 2010 et 2016, tous secteurs confondus.

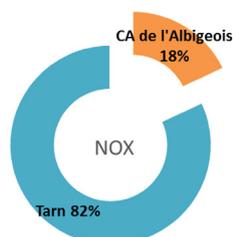
Les émissions de NO_x en Kg/habitant/an



Les émissions de GES en TEQ CO₂/habitant/an

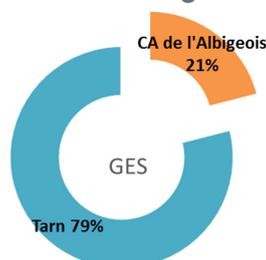


Part du Grand Albigeois dans le Tarn



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représente 18% des émissions de NO_x sur le département du Tarn.

Part du Grand Albigeois dans le Tarn



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois représente 21% des émissions de GES du département.